

DECRET N° 90-3/PM du 2 Mai 1990

chargeant Monsieur Toussaint TCHITCHI,  
Ministre de l'Information et des Commu-  
nications, de l'intérim de Monsieur  
Théophile NATA, Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération, pour  
compter du 27 Avril 1990.

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- W l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- W le décret N° 90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du Premier Ministre ;
- W le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;

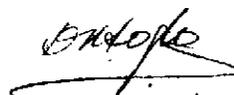
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 27 Avril 1990, Monsieur Toussaint TCHITCHI, Ministre de l'Information et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 2 Mai 1990

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Ampliations : PR 6 HCR 4 SGG 4 PM 4 SED 2 PPC 2 CPC 2 MAEC-MIC 6  
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 2 DCCT-ONEPI-GCONB 3  
UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORB 1.-